

Tous ensemble, économisons l'énergie

AUX PROPRIETAIRES DE LA COMMUNE DE MORLON

Comment faire des économies, assainir son bâtiment et valoriser son bien immobilier ?

Dans le cadre du Programme Bâtiments lancé par la Confédération et les cantons dans le but de faire chuter la consommation d'énergie du parc immobilier suisse et de réduire les émissions de CO₂,

VOTRE COMMUNE VOUS OFFRE UN CONSEIL PROFESSIONNEL ET GRATUIT

Pour profiter de cette action, un coup de téléphone suffit... Appeler Gruyère Energie au 026 919 23 23 et demander l'expert CECB.

Une information, par téléphone, vous sera donnée sur les points suivants :

- Explication et principes de fonctionnement du Programme Bâtiments
- Conseils sur les travaux à entreprendre selon votre situation
- Soutien sur les démarches à entreprendre

Vous recevrez ensuite, par mail, un résumé de votre discussion avec un chiffrage des mesures conseillées

- Récapitulatif des mesures conseillées
- Estimation des coûts, des subventions et des déductions fiscales possibles
- Estimation des économies énergétiques et financières

EXEMPLE D'ASSAINISSEMENT

Année de construction : 1977
Surface chauffée : 200m²
Production de chaleur : chaudière à mazout
Production d'eau chaude : chaudière à mazout
Consommation de mazout : 3000 l/an



Travaux conseillés :

Isolation périphérique, remplacement des fenêtres et installation d'une pompe à chaleur en remplacement de la chaudière à mazout.

Coûts estimatifs des travaux :	105'000 CHF
Plus-value pour l'amélioration énergétique :	42'500 CHF
Subventions et déductions fiscales :	28'800 CHF
Investissement net :	13'700 CHF
Economie énergétique :	2'450 CHF/an
Retour sur investissement :	5.6 ans

Détails :

Isolation périphérique :	45'000 CHF
Plus-value d'un périphérique par rapport à un ravalement de façades :	22'500 CHF
Subvention cantonale :	9'000 CHF
Déductions fiscales :	7'000 CHF
Coûts de l'amélioration énergétique :	6'500 CHF
Economie énergétique :	700 CHF/an
Remplacement des fenêtres par du triple vitrage :	25'000 CHF
Plus-value d'un triple vitrage par rapport à un double :	5'000 CHF
Subvention cantonale :	0 CHF
Déductions fiscales :	5'000 CHF
Coûts de l'amélioration énergétique :	0 CHF
Economie énergétique :	250 CHF/an
Installation d'une pompe à chaleur Air-Eau :	35'000 CHF
Plus-value d'une pompe à chaleur par rapport à une chaudière mazout :	15'000 CHF
Subvention cantonale :	6'000 CHF
Déductions fiscales :	1'800 CHF
Coûts de l'amélioration énergétique :	7'200 CHF
Economie énergétique :	1'500 CHF/an